

BORNEL WARRIOR KIDS

Parcours sportifs ado

Conditions générales d'inscription

Événement organisé par la Mairie de Bornel — samedi 4 juillet 2026, de 9h30 à 12h00.

Article 1 — Objet

Les présentes conditions générales définissent les modalités d'inscription et de participation à l'événement Bornel Warrior Kids, parcours sportif et ludique organisé par la Mairie de Bornel. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions par le participant et son responsable légal.

Article 2 — Public concerné et conditions de participation

L'événement est réservé aux jeunes scolarisés du CM2 à la classe de 3ème.

- La participation requiert que le jeune soit apte à la pratique d'une activité physique, sans contre-indication médicale connue.
- Chaque participant mineur doit fournir une autorisation parentale signée par son responsable légal.

Article 3 — Inscription par équipe

Les inscriptions se font individuellement mais le jour j les épreuves se feront par équipe de 4 participants. Une équipe incomplète ne pourra être validée ; l'organisateur pourra, le cas échéant, proposer un regroupement de participants isolés pour compléter une équipe.

- Chaque équipe choisit un nom.
- L'inscription est définitivement validée à réception du formulaire complet et des autorisations parentales de chaque membre.

Article 4 — Modalités et clôture des inscriptions

Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions une fois la capacité d'accueil atteinte.

L'organisateur se réserve la possibilité de refuser une inscription incomplète ou non conforme aux présentes conditions.

Article 5 — Encadrement et nature de l'événement

Bornel Warrior Kids est un événement sportif encadré. Il ne constitue en aucun cas un service de garde. Le responsable légal s'engage à être présent ou joignable pendant toute la durée de la matinée.

L'encadrement assure le bon déroulement et la sécurité des épreuves, mais ne se substitue pas à la surveillance parentale en dehors du parcours. Les participants demeurent sous la responsabilité de leur responsable légal avant, pendant et après l'événement, hors temps d'épreuve encadré.

Article 6 — Sécurité, consignes et comportement

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité et les instructions données par les encadrants tout au long du parcours.

- Une tenue de sport adaptée et des chaussures fermées sont obligatoires.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou contraire à l'esprit de l'événement pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement le cas échéant.

Article 7 — Santé et aptitude physique

En signant l'autorisation parentale, le responsable légal atteste que le participant est en bon état de santé et apte à prendre part aux épreuves. Il s'engage à signaler à l'organisateur toute information utile à la sécurité du participant.

Article 8 — Assurance et responsabilité

L'organisateur souscrit les assurances nécessaires à la couverture de l'événement. Il appartient au responsable légal de vérifier que le participant est couvert par une assurance responsabilité civile et, le cas échéant, individuelle accident.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des dommages résultant du non-respect des consignes de sécurité, d'une fausse déclaration relative à l'aptitude du participant, ou de la perte, du vol ou de la dégradation d'effets personnels.

Article 9 — Droit à l'image

Des photographies et vidéos sont susceptibles d'être réalisées durant l'événement et utilisées par la Mairie de Bornel à des fins de communication, à l'exclusion de tout usage commercial. L'autorisation ou le refus de captation est recueilli via l'autorisation parentale (cases OUI / NON).

Article 10 — Annulation et modification

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme, les horaires ou le lieu, voire d'annuler l'événement en cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou pour des raisons de sécurité. Les participants en seront informés dans les meilleurs délais.

Article 11 — Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées par la Mairie de Bornel pour la seule organisation de l'événement. Conformément à la réglementation en vigueur (RGPD), le responsable légal dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données concernant le participant, en s'adressant à l'organisateur.

Article 12 — Acceptation

L'inscription à Bornel Warrior Kids vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales par le participant et son responsable légal.